



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

**Séance du 27 Mars 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 19 Mars 2018, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	14	Votants :	19
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Isabelle Glasset, Jean-Luc Lando, Zohra Rousseau, Fabian Lowczyk, Vincent Gillotin, Elia Bernard, François Levrat					
Représentés :	Huguette Deforeit représentée par Denise Bernad-Garcia, Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Vincent Pain représenté par Elia Bernard, Olivier Le Traon représenté par Jean-Luc Lando, Claude Bousquet représentée par François Levrat					
Absents :						
<b>Secrétaire :</b>	Vincent Gillotin					

A 20H30 le quorum étant atteint, Monsieur François Hillion, Maire, déclare la séance ouverte.

Monsieur Vincent Gillotin est nommé secrétaire de séance à l'unanimité

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil municipal du 10 février au vote. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant l'autorisation de déposer une déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation du cabanon dans le jardin du presbytère, adopté à l'unanimité.

**6/2018 - Acquisition parcelles boisées AC45 et AC78**

Sur présentation de François Hillion et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles boisées cadastrées AC45 et AC78, d'une superficie de 845 m<sup>2</sup> et 565 m<sup>2</sup>, appartenant à M. Duport François, s'engage à conserver au terrain leur vocation exclusive d'espaces boisés classés et autorise le maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

**7/2018 - Approbation du Compte de gestion et du Compte Administratif 2017 du Budget Assainissement de la Commune de Vauhallan**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2017 et donne quitus à Mme la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Excédent d'exploitation 2017 : 82 215,39 €  
Excédent d'investissement 2017 : 58 080,05 €

**8/2018 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget Assainissement**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2017 comme suit :

Résultat de fonctionnement au 002 – Excédent de fonctionnement pour 82 215,39 €

Résultat d'investissement au 001 – Excédent d'investissement pour 58 080,05 €

### **9/2018 - Durée d'amortissements des biens – Budget Assainissement**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissements comme suit :

Pour les dépenses faites au compte 208 : 10 ans  
Pour les dépenses faites au compte 2156 : 50 ans  
Pour les dépenses faites au compte 2158 : 50 ans

### **10/2018 - Adoption du Budget Primitif 2018 Assainissement**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la section d'exploitation qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 469 217,80 € et la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à 461 558,46 €.

### **11/2018 - Approbation du Compte du Gestion et du Compte Administratif 2017 du Budget de la Commune de Vauhalla**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2017 et donne quitus à Mme la Trésorière de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif 2017 qui s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2017 : 341 656,22 €  
Déficit d'investissement 2017 : 16 831,89 €

### **12/2018 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2017 du budget de la Commune.**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats 2017 comme suit :

1068 – Excédent de fonctionnement pour 341 656,22 €  
01 – Déficit d'investissement pour 16 831,89 €

### **13/2018 - Vote des taux d'imposition**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition suivant pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation :	16,91 %
Taxe sur le Foncier Bâti :	16,67 %
Taxe sur le Foncier Non Bâti :	70,04 %

### **14/2018 - Durée d'amortissements des biens – Budget Principal de la commune**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe les durées d'amortissements comme suit :

Pour les dépenses faites au compte 2041512 : 30 ans  
Pour les dépenses faites au compte 20418 : 50 ans

### **15/2018 - Adoption du Budget Primitif 2018 de la Commune de Vauhalla**

Sur présentation de Bernard Gleize et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 134 800,00 € et la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à 1 792 047,95 €.

### **16/2018 - Subventions aux associations**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 18 voix pour et une abstention, octroie aux associations les subventions suivantes :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2018</b>
A.V.B.	150,00 €
Amicale du personnel	4 000,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
ESV	6 500,00 €
APEIV	200,00 €
Football Club de Vauhalla	2 000,00 €
LCV	15 000,00 €
Le Pétaque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	500,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Vauhalla Karaté Wado Ryu	400,00 €
Secours catholique	300,00 €
Sclérose en plaque	150,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 350,00 €</b>

### **17/2018 - Tarifs mini-camps 2018 centre de loisirs**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

QF < 500 €	240 €
501 € < QF < 2 000 €	240 € à 370 €
2 001 € < QF < 4 000 €	370 € à 470 €
QF > 4 000 €	470

### **18/2018 - Affiche prestataires extérieurs**

Sur présentation de Jean-Luc Lando, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité, 17 voix pour et 2 abstentions, approuve le montant de l'indemnité à 200 euros par affiche ou calicot réalisés par un prestataire extérieur.

### **19/2018 - Adhésion au groupement de commande pour la dématérialisation des procédures**

Sur présentation de Bernard Gleize, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures pour la période 2019-2022, d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à

attribuer, signer et notifier les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention, d'autoriser le maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et dit que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de ces procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

**20/2018 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer et signer la déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation d'un cabanon dans le jardin du Presbytère**

Sur présentation de François Hillion, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à déposer la déclaration préalable de travaux pour la réhabilitation d'un cabanon dans le jardin du Presbytère et autorise le maire à signer tout acte afférent à cette déclaration préalable.

Clôture de la séance à 21h00